

# Association des Professeurs de Lettres

## MOTION

### Sur le projet de réforme du lycée

Le Bureau de l'Association des Professeurs de Lettres a pris connaissance du projet ministériel de réforme du lycée, lequel, à tous égards, suscite son inquiétude.

L'Association des professeurs de Lettres exige le maintien au moins des horaires actuels en français et en langues anciennes. Elle condamne fermement la modularité des horaires : ils doivent demeurer totalement et strictement nationaux.

Elle demande qu'en Seconde l'un des deux enseignements d'exploration soit obligatoirement une langue ancienne, sauf pour les élèves ayant choisi un enseignement technologique et sans préjudice du maintien des langues anciennes parmi les options facultatives ; elle demande qu'une langue ancienne soit obligatoire en série L : à cette condition, il est envisageable que l'horaire de français en terminale soit réduit et consacré aux littératures contemporaines, notamment francophones. Elle rejette l'option d'exploration « littérature et société » et, plus largement, la tendance à disperser ou à appauvrir le cours de français par le découplage entre un enseignement de tronc commun et des enseignements de spécialité ou, a fortiori, entre langue et littérature. Elle exige que les programmes de français soient enfin refondus selon une approche globalement chronologique tout en assurant la diversité des genres étudiés ; elle demande que les programmes de langues anciennes privilégient l'étude de la langue et l'histoire littéraire.

Par ailleurs, l'APL demande que les cours de langues vivantes comporte effectivement, en série L, l'étude d'œuvres étrangères dans la langue d'origine. Elle juge aberrant de restreindre la formation historique de ces élèves à l'époque contemporaine et recommande la création d'un cours complémentaire, propre à cette série, consacré à l'histoire ancienne, à l'histoire médiévale et à l'histoire moderne. Ce cours pourrait d'ailleurs constituer une option pour les séries ES et S. Elle estime enfin indispensable qu'un enseignement de mathématiques soit obligatoire en série L.

Paris, le samedi 12 décembre 2009